L'honorable M. Tessier, du comité permanent des Ordres permanents, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 20 février 1929.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son deuxième rapport comme suit:

Le comité recommande:

1. Que le délai pour la réception des pétitions en obtention de bills privés soit prolongé jusqu'au jeudi, 25 avril 1929.

2. Que le délai pour la réception des bills privés soit prolongé jusqu'au jeudi,

9 mai 1929.

3. Que le délai pour la réception des rapports d'un comité permanent ou spécial sur des bills privés soit prolongé jusqu'au jeudi, 23 mai 1929.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,

Président.

Avec la permission du Sénat, il est Ordonné: Que la règle 24 (a) et (h) soit suspendue à l'égard dudit rapport. Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Tessier, du comité permanent des Ordres permanents, présente le troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 20 février 1929.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son troisième rapport comme suit:

Le comité a examiné les pétitions suivantes et constate que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, savoir:

De Stanley W. Hayes, de Richmond, état de l'Indiana, un des Etats-Unis d'Amérique; demandant l'adoption d'une loi autorisant le Commissaire des brevets à rétablir la demande No 308504 de brevet pour certains perfectionnements nouveaux et utiles relativement aux poteaux amortisseurs.

De la Sun Life Assurance Company of Canada; demandant l'adoption d'une loi déclarant le montant de son capital social et pour autres fins.

De la *Protective Association of Canada Limited*; demandant l'adoption d'une loi autorisant une augmentation de son capital action et suppriment la restriction qui limite la Compagnie à n'assurer que des membres de l'Ordre maçonnique.

De Samuel H. Henderson et autres, de Wawanesa, et Alman Elliott, de Methven, province du Manitoba; demandant leur constitution en une corporation portant nom The Wawanesa Mutual Insurance Company.

De Samuel H. Henderson et autres, de Wawanesa, et Alman Elliott, de Methven, dans la province du Manitoba; demandant leur constitution en une corporation portant nom *The Wapiti Insurance Company*.

De The Bell Telephone Company of Canada; demandant l'adoption d'une

loi augmentant le capital social de la compagnie.

De The Quebec Railway Light and Power Company; demandant l'adoption d'une loi augmentant le capital social de la compagnie et élargissant ses pouvoirs d'emprunt.